CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 11 avril 2024

Le Conseil Communautaire de Limoges Métropole s'est déroulé le jeudi 11 avril 2024 à la Région Nouvelle-Aquitaine, Maison de Limoges, 27 boulevard de la Corderie.

Au cours de cette séance, parmi de nombreuses délibérations présentées aux 74 élus communautaires (https://www.limoges-metropole.fr/limoges-metropole/linstitution/le-conseil-communautaire), ont été étudiés les dossiers suivants :

Programme d'action 2024 de l'Université de Limoges

Encadré par une convention signée en 2021, le travail commun entre Limoges Métropole et l'Université de Limoges a permis de construire un programme d'actions pour 2024 portant sur 3 axes :

- favoriser l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle des étudiants,
- soutenir la recherche appliquée et le développement des entreprises sur le territoire,
- attirer les étudiants, des chercheurs et porteurs de projets;

Programme d'actions 2024 d'Ester Technopole - convention d'objectifs et de moyens

Le conseil se prononce en faveur du soutien au programme d'actions 2024 d'ESTER Technopole qui réaffirme son rôle central dans l'écosystème d'innovation. Le soutien apporté par Limoges Métropole s'élève à 480 000 €. Le programme d'actions 2024 compte plusieurs axes dont :

- la refonte globale de la stratégie marketing d'ESTER Technopôle sur l'ensemble de la chaîne de valeur,
- la finalisation du programme d'aménagement intérieur du forum d'ESTER en tant que lieu d'accueil et de vie pour les entreprises,
- la nouvelle édition des doctoriales franco-belges et la poursuite de la délégation d'ESTER sur la promotion du territoire.

Débat sur les ZAEnR (Zones d'Accélération pour l'installation d'Énergies Renouvelables)

- Les zones d'accélération des énergies renouvelables sont des **zones identifiées comme préférentielles et prioritaires pour développer des énergies renouvelables.**

- **La loi du 10 mars 2023 prévoit la tenue d'un débat au sein de l'organe délibérant de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)** afin d'assurer une cohérence entre l'identification des ZAEnR à l'échelon communal et les politiques de transition énergétique portées par l'intercommunalité.

- **Limoges Métropole a anticipé cette nécessaire cohérence et accompagne les communes dans l'élaboration de leur ZAEnR depuis la parution de la loi APER :** assistance technique pour l'identification des potentiels en EnR, accompagnement en phase de concertation pour la présentation de la loi et des projets de cartographie aux acteurs locaux.